

République Rwandaise
Ministère des Relations Institutionnelles

Comptabilité

18-27.9.1989

Docs: 2

Pgs: 10

r-Trésorier

ar Comptes

OCT. 1989

ur du Trés

leur

la somme

nément

de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW) conformément à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour, suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 27 septembre 1989

La S/Gestionnaire des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 05 OCT. 1989

NIYONSHUTI Anysie

Vu et approuvé par Kigali, le

Le Ministre des Relations
Institutionnelles
Antoine NTASHAMAJE

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 1.89... du 3.10.89

Inscrit sous poste 1.6... du 3.10.89

Kigali, le 3.10.89

Le gestionnaire des crédits

pour acquit
Mos liq

Carte Consulaire No 058-14
Nyarugenge

Niyonshuti Anysie

7-10-89

M.I./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DES RELATIONS

INSTITUTIONNELLES

B.P. 790 KIGALI

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Tre
du Rwanda.

KIGALI

Paiement par Comptab	
No. 0024	aut.
Kigali, le	9 OCT. 1989
Le Directeur du Trésor	

Il y a lieu de payer à Monsieur
MPOSHI ONOKOKO, agent sous-contrat, service de Cabinet, la somme
de SIX CENT VINGT CINQ FRANCS RWANDAIS (625 FRW) conformément
à l'Arrêté Ministériel n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du
Ministre de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de
mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 27 septembre 1989

Le S/Gestionnaire des Crédits

NIYONSHUTI Anysie

VISA DE L'INSPECTION GENERALE	
DES FINANCES	
Kigali, le	05 OCT. 1989

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations

Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... A. 89. ... B. 07. ... B. 12

Inscrit sous poste ... H. ... du ... 3. 12. 89

Kigali, le ... 3. 10. 89

Le gestionnaire des crédits

Niyonshuti Anysie

pour acquit carte consulaire No 5874
Nyarugenge
Mposhi

B.P. 790 KIGALI

B.P. 790 KIGALI

Uru rwandiko rw'ubutumwa ni narwo-rw'inzira
 Le present ordre de mission sert en meme temps
 de feuille de route.

Aho uruhawe akora

Service

Sabat

Urwandiko rw'ubutumwa No

Ordre de mission

Ruhawe Bwana, Madamu, Madamazela

Delivire à Monsieur, Mme, Mlle

Rp. St. André

Intera n'Umulimo

Grade et fonction

S/c Chaufler

Impamvu y'ubutumwa

Service

Objet de la mission

Service

Duree de la Mission

1 semaine

Uburyo bwo kugerayo

Vol. off. A490

Mode de déplacement

Igihe avillaye i Kigali

le 19/08/1989

Retour à Kigali

le 19/08/1989

Igihe azagarukira i Kigali

Mentions spéciales éventuelles

*Kpl le point du Kivuto a
 Kambura pour enterrerment*

Rutanzwe Twizali, kuwa

Delivire à Kigali, le

le 19/08/1989

Ministri ushinze ubufatanye bwa Guverinema

n'izindi Nzego z'ubutegetsi.

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles.

Icyemezo cy'ubutegetsi b'aho ubutumwa bwashohoye

Visa de l'autorité de l'endroit où la mission est effectuée

Yahageze kuwa

19/08/89

Yageze

Arrivée à

Kuwa

Depart le

Idikwiyeho kuba byakongerwaho

Observations éventuelles